



LUCYTOYENS

Amélioration du cadre de vie et préservation de l'environnement
Association loi de 1901 - Créée le 3 Août 2012

Mme Jacqueline LAROSE
ARS de l'Yonne
89000 AUXERRE

Copie à M.Eric Lalaurie - ARS BFC - Besançon

Lucy sur Yonne, le 30 Avril 2018

Madame Larose,

les communes de Crain, Coulanges sur Yonne et Lucy sur Yonne (89) ont fait l'objet d'une analyse de leurs eaux respectives le 13 mars dernier.

Les résultats pour la commune de Lucy nous ont été communiqués par la mairie le 20 mars, assortis d'une **levée d'interdiction** malgré un taux de CGA 369873 **près de trois fois supérieur** à celui qui nous avait valu une **interdiction totale** de consommer le 19 décembre 2017.

Alertés par plusieurs citoyen(ne)s de Crain et de Coulanges sur Yonne la semaine dernière, nous avons découvert que ces résultats n'avaient jamais été reçus (ou, en tous cas, officiellement affichés) par leurs mairies respectives, pourtant en **procédure de « re-contrôle »** selon les propres termes de vos services, à la suite d'une alerte au CGA précité, le 29 janvier dernier.

Monsieur Lalaurie nous a cependant confirmé par courriel le 27 avril leur bonne expédition, dans les délais, par voie dématérialisée (contrairement à l'usage de les envoyer par courrier papier).

Nous avons également découvert les résultats analyses (prélèvements du 17 avril courant) indiquant la conformité de l'eau des captages de Lucy, Crain et Coulanges sur Yonne (datés du 23 avril et parfaitement reçus, eux, par courrier papier...), **sans la moindre trace de recherche de pesticides**.

J'ajoute qu'il nous semble incompréhensible que ces derniers résultats d'analyses ne figurent pas sur le site **officiel** Orobnat contrairement aux mois précédents.

Notre association, en accord avec nos associations partenaires (**en phase active et imminente de Fédération**), vous demande de bien vouloir nous expliquer les raisons valables de ces **évidents dysfonctionnements** et, comme il nous l'a été annoncé depuis le 19 décembre (confirmé par M.Lalaurie, le 23 mars en réunion publique), de bien vouloir respecter votre engagement de **« suivi renforcé »**.

Par voie de conséquence, vous voudrez bien nous fournir, **dans les plus brefs délais**, un résultat d'analyse portant sur le diméthachlore et notamment ses molécules de dégradation (métabolites CGA).

Si nous nous permettons d'insister sur des délais très rapides, c'est à la requête de notre cabinet d'avocats, exigeant la mise à jour de l'ensemble des pièces du dossier collectif, porté prochainement devant le Tribunal administratif de Dijon.

Pour Lucytoyens et partenaires associés,

Lionel DESCHAMPS